

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL660

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 33

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de substituer à une demande d'habilitation une disposition législative.